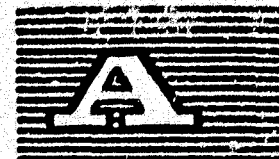


NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/CN.4/L.224  
25 juillet 1974  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
Vingt-sixième session  
6 mai - 26 juillet 1974

DUREE DE LA SESSION DE LA COMMISSION

Incidences financières de la proposition tendant à porter  
de 10 à 12 semaines la durée de la session de la Commission

Note du Secrétaire général

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission, lorsqu'ils ont examiné les propositions formulées dans le projet de résolution tendant à porter à 12 semaines la durée de la présente session, ont suggéré de réduire la durée totale de la session, mais il apparaît qu'une session d'une durée normale de 10 semaines, compte tenu du volume de travail et du calendrier de travail de la Commission, n'est pas suffisante et que la durée minimum de la session devrait être en conséquence fixée à 12 semaines.
2. On estime que cette prolongation de deux semaines aurait les conséquences suivantes du point de vue des besoins de la Commission :
  - i) le volume de travail de la Commission en cours de session, qui représente en moyenne pour une session de 10 semaines, 700 pages de documentation dont environ 350 pages pour les comptes rendus analytiques, serait accru pour cette rubrique de 20 %, soit de 70 pages, ce qui porterait le volume total de la documentation établie en cours de session à 770 pages environ;
  - ii) la documentation établie après la session, qui comprend la mise au point et l'impression du rapport et des deux volumes de l'Annuaire, serait accrue dans la même proportion;

GE.74-67075

(2 p.)

- iii) les montants au titre de l'indemnité de subsistance versée aux membres de la Commission augmenteraient de 20 %;
- iv) l'indemnité de subsistance des six fonctionnaires détachés du Siège augmenterait dans les mêmes proportions;
- v) en ce qui concerne les autres besoins, par exemple, les langues de travail, il n'y aurait pas de changement.

3. Compte tenu des hypothèses susmentionnées, le coût estimatif total d'une session de 12 semaines, à partir de 1975, serait de l'ordre de 450 000 dollars pour la documentation établie au cours de la session, auxquels il faudrait ajouter 68 000 dollars pour la mise au point de la documentation établie après la session, non compris les frais d'impression. En d'autres termes, le coût estimatif de la session au taux de change actuel du dollar, si la session a lieu en 1975, serait de 518 000 dollars.

4. Ce montant est un ordre de grandeur qui indique les dépenses totales chiffrables résultant de l'organisation de la vingt-septième session, c'est-à-dire en ce qui concerne les dépenses de personnel, les dépenses au titre du personnel permanent, plus les dépenses au titre du personnel temporaire qu'il pourrait être nécessaire d'engager pour renforcer les effectifs permanents, compte tenu du plan des conférences lors de la session de 1975 et des sessions ultérieures. Par conséquent, étant donné que le plan des conférences déjà approuvé pour l'exercice 1974-1975 prévoit une session de 10 semaines en 1975, les incidences financières réelles de la proposition présentées à la Commission correspondraient à la différence entre le montant susmentionné et le coût d'une session de 10 semaines organisée pendant la même période, soit 518 000 dollars moins 445 000 dollars, c'est-à-dire 73 000 dollars.

5. Cependant, il faut ajouter à ce montant un montant supplémentaire de 18 000 dollars au titre de l'indemnité de subsistance des membres de la Commission et un montant de 3 000 dollars au titre de l'indemnité de subsistance des six fonctionnaires de New York chargés des services d'appui.

6. Dans l'hypothèse d'une prolongation de la session, on estime que le volume de l'Annuaire serait accru d'environ 45 pages dans chaque langue, ce qui représenterait des frais d'impression supplémentaires évalués à 5 000 dollars.

7. En résumé, la décision de prolonger de deux semaines la durée normale de la session de la Commission, qui est actuellement de 10 semaines, représenterait pour le budget de l'ONU des dépenses supplémentaires s'élevant, compte tenu des frais d'impression additionnels à  $73\ 000 + 18\ 000 + 3\ 000 + 5\ 000 = 99\ 000$  dollars, en 1975 et des dépenses du même ordre de grandeur pour les années suivantes sous réserve des modifications des coûts unitaires.